

N°2026-27

Service des Affaires Générales

[Affaires.generales@marchiennes.fr](mailto:Affaires.generales@marchiennes.fr)

03.27.94.45.14

## Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal

**Objet** : Autorisation d'une vente au déballage le 22 mars 2026 et les 12, 19 et 26 avril 2026 au n°1 Route d'Orchies à Marchiennes (59870)

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation présentée par Monsieur Serge CREPIEUX à Marchiennes le 09 mars 2026,

### DÉCIDE

**Article 1** : d'autoriser Monsieur Serge CREPIEUX à organiser une vente au déballage le 22 mars 2026 de 8h00 à 20h00 ainsi que les 12, 19 et 26 avril 2026 de 8h00 à 20h00 sur le parking privé devant sa maison située n°1 Route d'Orchies à Marchiennes (59870).

**Article 2** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai, au Commissariat de Police de Somain et au demandeur.

Fait à Marchiennes, le 09 mars 2026

Le Maire,  
Laurent MARTINEZ



1 rue Corbineau  
HOTEL DE VILLE  
59870 MARCHIENNES



13939\*01

Réinitialiser

MEIE-DGCIS

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce  
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

### 1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : **CREPIEUX SERGE**

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n° **1**

Voie : **Route d'Ochies**

Complément d'adresse :

Code postal : **59370**

Localité : **MARCHIENNES**

Téléphone (fixe ou portable) : **06.72.88.52.60**

### 2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain, privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : **Parking privé devant maison (extérieur).**

Marchandises vendues : neuves  occasion

Nature des marchandises vendues : **Vide - maison**

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : **22/03/26**  
**12/04/26**  
**19/04/26**

Date de fin de la vente : **Matin à fin après-midi pour chaque date.**

Durée de la vente (en jours) : **4 x 1 jour.**

### 3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) **CREPIEUX Serge**, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : **08/03/26**

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

### 4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : **09/03/2026**  
recommandé avec demande d'avis de réception  
remise contre récépissé

N° d'enregistrement : **2026-27**

Observations : **Déclaration préalable acceptée**

  
**Laurent Marinier**